



DEMANDE DE QUALIFICATION (DDQ) DC-2017-JW-01 SERVICES DE RÉDACTION ET DE RÉVISION
ADDENDA N° 01

DDQ DC-2017-JW-01 Services de rédaction et de révision

Date et heure limites :

Le 10 février 2017
à 14 h
(heure du Pacifique)

Date de Le 2 février 2017
publication :

Expéditeur : Service d'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Vous trouverez ci-dessous la réponse à certaines questions qui nous ont été posées au sujet de la DDQ DC-2017-JW-01 Services de rédaction et de révision.

Q1. Les entreprises qui figurent déjà dans le répertoire de rédacteurs de DC doivent-elles soumettre une proposition en réponse à cette DDQ?

Réponse : La présente DDQ pour des services de rédaction et de révision est distincte de l'actuel répertoire de rédacteurs de DC, lequel expire en 2017. Toute entreprise qui figure dans le répertoire de rédacteurs et souhaite continuer de travailler pour DC à la fin de son contrat doit soumettre une proposition en réponse à la DDQ pour évaluation avec les autres propositions soumises.

Q2. Les entreprises intéressées doivent-elles nécessairement se qualifier dans les cinq catégories de services énumérées au paragraphe D.1.4 ou peuvent-elles tenter de se qualifier dans une ou plusieurs catégories de leur choix?

Réponse : Il n'est pas obligatoire de se qualifier dans toutes les catégories. Veuillez préciser dans le tableau du paragraphe D.1.4 quelles sont les catégories de services qui vous intéressent.

Q3. Il semble que DC ait l'intention de qualifier une entreprise, laquelle peut comprendre plusieurs personnes qualifiées. Est-il acceptable qu'une entreprise soumette un seul énoncé de qualifications, accompagné notamment du curriculum vitæ de chacun de ses rédacteurs et réviseurs qualifiés et d'échantillons connexes?

Réponse : DC a l'intention de qualifier certaines personnes individuellement et/ou des entreprises ou agences. Il est acceptable de présenter un seul énoncé de qualifications. Toutefois, en plus du curriculum vitæ de chaque rédacteur et réviseur, DC exige des échantillons propres à chaque personne. Il s'agit d'une exigence obligatoire, étant donné qu'il est possible que nous demandions à une entreprise d'assigner le travail à une personne en particulier.

Q4. Une entreprise (ou une personne) soumissionnaire doit-elle absolument présenter trois exemples pour chacune des catégories de services mentionnées (15 exemples en tout) pour se qualifier?

Réponse : Oui. Veuillez soumettre trois exemples pour chaque catégorie de services qui vous intéresse.

Q5. Les propositions soumises en réponse à la DDQ doivent-elles inclure aussi bien les services de rédaction que les services de révision, ou pouvons-nous soumettre une proposition uniquement pour les services de révision (et ne soumettre que des exemples de travaux de révision en réponse à l'exigence E.1.2)?

Réponse : Les réponses ne doivent pas nécessairement porter à la fois sur les services de rédaction et de révision. DC acceptera des propositions de services de rédaction et/ou de révision.

Q6. Pourriez-vous nous donner une idée de ce que serait une plage de tarifs horaires concurrentielle ou attendue?

Réponse : Les tarifs horaires demandés sont laissés à la discrétion des soumissionnaires. Veuillez noter que les propositions seront évaluées les unes par rapport aux autres. Dans cette optique, DC suggère aux soumissionnaires de présenter des propositions concurrentielles.

Q7. Le paragraphe D.1.3 demande aux soumissionnaires de fournir un curriculum vitæ. Sommes-nous obligés de fournir un curriculum vitæ?

Réponse : Oui. Veuillez soumettre un curriculum vitæ tel que l'exige le paragraphe D.1.3.

Q8. La catégorie Événements mentionnée à la section D fait-elle référence à une expérience à titre de participant à des salons professionnels et médiatiques, à titre d'organisateur, ou les deux?

Réponse : La section D fait référence à une expérience de rédaction associée à de tels événements, par exemple la rédaction de matériel de marketing pour des événements, la rédaction liée à la promotion de l'événement ou au contenu, etc. Aucune expérience de participation ni d'organisation n'est nécessaire.

Q9. Qu'est-ce que DC entend par « journalisme en tourisme et accueil »?

Réponse : DC privilégie la rédaction touristique qui adopte une approche d'immersion, fait appel aux sens et utilise la puissance du récit pour faire ressentir l'expérience au moyen de l'écrit et de médias complémentaires.

Q10. Comment puis-je présenter des exemples de mon travail si ma soumission ne peut comprendre de liens vers des textes en ligne?

Réponse : Veuillez soumettre des captures d'écran ou des versions PDF des exemples qui existent en ligne.

Q11. Pourriez-vous fournir la DDQ dans sa version native pour faciliter la saisie de données?

Réponse : Veuillez consulter les versions natives française et anglaise fournies.

Q12. Veuillez préciser ce que DC entend par « une assurance adéquate » à l'annexe 5.

Réponse : Les entrepreneurs doivent détenir les assurances suivantes :

- une assurance responsabilité civile générale avec couverture minimum de 1 000 000 \$ CA par sinistre et protection contre les blessures corporelles, les préjudices personnels et les dommages à la propriété;
- une assurance responsabilité civile professionnelle (également appelée assurance erreurs et omissions) avec couverture minimum de 1 000 000 \$ CA par sinistre, assurant la responsabilité de l'entrepreneur découlant d'erreurs ou d'omissions dans la réalisation des services professionnels prévus au contrat;
- l'assurance susmentionnée doit être une police de première ligne, excluant tout partage d'éventuelles pertes avec un assureur de la CCT;
- sur demande, l'entrepreneur est tenu de présenter à la CCT la preuve de toutes les assurances requises.

Q13. Notre entreprise est une collaboration entre deux propriétaires uniques. Elle n'est pas incorporée. Une grande partie des textes soumis comme exemples de nos travaux aux fins de la présente DDQ seront produits conjointement. Dans un tel scénario, sous quelle forme DC aimerait-elle recevoir une proposition?

Réponse : Veuillez soumettre une seule proposition à titre d'entreprise, accompagnée du curriculum vitæ et d'exemples de rédaction distincts pour chacune des personnes.

Q14. Sous quelle forme DC aimerait-elle recevoir les exemples de révision mentionnés au paragraphe D.1.4? Préférez-vous voir seulement le produit final ou la version originale et la révision côte à côte?

Réponse : DC préfère voir la version originale et la révision côte à côte, mais ne rejettera pas d'emblée les soumissions contenant uniquement le produit final.

Q15. La sous-section D.1, Critères impératifs, demande de l'expérience dans un domaine relié à l'industrie des voyages et/ou du tourisme. Une vaste expérience dans des domaines connexes, mais pas spécifiquement en tourisme, serait-elle acceptable?

Réponse : La sous-section D.1, Critères impératifs, décrit les exigences obligatoires. Les soumissionnaires qui ne répondent pas à tous les critères impératifs énoncés à la sous-section D.1 seront donc disqualifiés. Une vaste expérience de rédaction n'ayant pas trait spécifiquement à l'industrie des voyages ou du tourisme ne répondrait pas à ce critère et, par conséquent, entraînerait une disqualification.

Q16. La sous-section F.1, Tarification, demande un « tarif horaire ferme, tout compris ». Faut-il y inclure les frais de déplacement et de représentation, comme les visites, les repas, l'hébergement, le transport, etc.?

Réponse : Dans le cas improbable où DC demanderait à un entrepreneur de se déplacer dans le cadre de ses services, les frais engagés seraient distincts du tarif horaire. Tous les frais de déplacement et de représentation sont remboursés aux termes de la directive sur les voyages du Conseil national mixte.

Q17. Puis-je utiliser la CCT comme référence et fournir des exemples de travaux déjà réalisés pour la CCT?

Réponse : Oui. La CCT est une référence acceptable. Comme DC embauche souvent de nouveaux employés, il n'est pas garanti que les personnes qui évalueront les propositions auront déjà vu ou lu le travail de tous les rédacteurs. Pour cette raison, il est considéré comme acceptable de soumettre des exemples de travaux réalisés pour la CCT.